RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

SOFILOR
EXPERTISE COMPTABLE - CONSEIL - AUDIT

SOCIÉTÉ FIDUCIAIRE & COMPTABLE LORRAINE
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE • SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

SPIELMANN MATERIAUX

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Décisions unanimes des associés du 08 novembre 2024

Deuxième décision

[redacted]

SPIELMANN MATERIAUX
Société par actions simplifiée
74 Rue de la Plaine des Bouchers
67100 Strasbourg

RCS : 538 826 819 Strasbourg

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction de capital

Décisions unanimes des associés du 08 novembre 2024 – Deuxième décision

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-204 du code de commerce en cas de réduction du capital, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Cette réduction du capital résultera de l'annulation d'un nombre déterminé d'actions, achetées par votre société dans le cadre des dispositions de l'article L. 225-207 du code de commerce.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de votre société d'un montant maximum de 335 097 euros.

Saint-Dié des Vosges, le 04 novembre 2024

SAS SOFILOR
Commissa[redacted]